

SEANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2013

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 26 juin 2013.
2. Urbanisme :
 - compte-rendu de la commission du 28 août 2013.
3. Commission finances :
 - décision modificative n° 1 (rectificatif)
4. Rapports annuels : - SMICTOM
 - Groupe ES
 - Réseau GDS
5. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité.
6. Indemnité stagiaire (Rayane Guettaf)
7. Modification et révision du PLU.
8. Subvention au FC Sand.
9. Rétrocession chemin d'accès.
10. Divers.

Secrétaire de séance : Pierre SCHNEIDER

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Maurice WEIBEL.

Membres excusés :

**Catherine SCHOTT, , procuration à Jean-Paul BRUGGER
Fabienne TUSSING, procuration à Denis SCHULTZ
Laurent MEYER
Anny RIEGEL**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2013.

Le maire signale 1 erreur dans la rédaction de la DM n°1, d'où le point n°3 de l'ordre du jour.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : commission urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER donne lecture du compte-rendu de la commission urbanisme du 28 août, lequel ne comporte pas de point à délibérer.

Point de l'ordre du jour N°3.

Objet : Finances : décision modificative n°1

● **Décision modificative n°1/2013**

Le maire fait part d'une erreur dans la formulation chiffrée de la DM n°1 et signale qu'il faut l'approuver à nouveau en la forme suivante :

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2013 par la décision modificative n°1 qui consiste à effectuer des opérations d'ordre par rapport à des frais d'études pour la salle polyvalente, à amortir du fait de la non réalisation du projet dans le délai comptablement imposé :

Section d'investissement :

Recettes :

- article 28031 (frais d'études): **4 257,44 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- article 6811 (dotation aux amortissements) : **4 257,44 €**

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N°4.

Objet : Rapports annuels

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2012 du **Groupe ES** et de **Réseau GDS** qui sont approuvés par le conseil.

Il présente ensuite le rapport du SMICTOM, dont chaque élu est en possession d'un condensé. Le rapport complet est tenu à leur disposition.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

Le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

- VU l'article 23 de la loi 2012-1488 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- VU les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,
- VU les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,
- VU les articles L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide : Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à **8,44 %**

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Indemnité stagiaire (Rayane Guettaf)

Le Maire rappelle que le secrétariat de la mairie a accueilli Mademoiselle Rayane GUETTAF pour deux stages de 3 semaines du 28 janvier au 15 février et du 17 juin au 5 juillet 2013.

Le Maire propose de lui allouer une gratification de **2 x 150 € soit 300 €.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Modification et révision du PLU.

Le maire fait savoir qu'il va être nécessaire de procéder à une modification et à une révision du PLU. Les 2 opérations sont distinctes et n'ont pas la même ampleur.

- **Modification :** elle est nécessaire afin de permettre une facilitation du droit du sol, une mise aux normes des règles. Elle permettra aussi une harmonisation des PLU de Benfeld et Sand, et rendra surtout possible la modification de l'accès sur la RD1083 à l'extension de la zone artisanale de Benfeld.

Une modification nous est par ailleurs demandée par la sous-préfecture pour supprimer les emplacements réservés de la zone 1AU, incompatibles avec la forme juridique de l'AFUA.

Cette modification étant principalement initiée pour permettre la création du rond-point sur la RD1083, le maire a sollicité la COCOBEN pour la prise en charge du coût de la modification (environ 5 000 €).

Le maire propose de confier la maîtrise d'oeuvre au SDAUH. **Le conseil donne son accord à l'unanimité moins une voix.**

- **Révision :** il s'agit d'une mise aux normes du PLU par rapport au Grenelle de l'environnement. Cette obligation réglementaire a malheureusement été imposée juste après l'approbation du PLU.

Le conseil débat de l'opportunité et de l'obligation de remettre constamment en question les normes en vigueur. Martin SCHROETTER espère que les élus vont faire pression pour ne pas engager ces révisions très coûteuses (environ 60 000 € pour Sand).

Pierre SCHNEIDER trouve choquant de devoir payer une telle somme pour une étude environnementale alors que de telles études ont été menées pour le PLU à peine adopté.

Jean-Paul BRUGGER s'inquiète d'un possible PLU intercommunal, idée en réflexion au niveau de l'état. La commune n'aurait plus aucune maîtrise du foncier.

Le maire propose de lancer la révision par la mise en concurrence pour un maître d'ouvrage, puis par des consultations de bureaux d'étude, ce qui permettra d'avoir en main des offres de prix avant que toutes les communes ne se lancent dans cette révision, et que les prix augmentent. En effet de nombreux conseils municipaux risquent de mettre la révision en stand by jusqu'aux élections de mars prochain.

Il propose de réunir la commission urbanisme avec M. GERARDIN, du SDAUH, afin de poursuivre le débat.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Subvention au FC Sand.

Le maire rappelle qu'au moment de la création du FC Sand, la ligue d'Alsace de Football avait demandé que soient apurées les dettes laissées par l'ancien club, l'AS Sand, soit 4 500 €.

Un accord avait été trouvé pour que la somme soit en prise en charge à part égales par la ligue, le FCS, et la commune via une subvention au FCS.

Pierre SCHNEIDER regrette que la ligue ait laissé l'AS Sand accumuler les dettes pendant 2 années pour ensuite exiger l'apurement de la dette avant d'autoriser la création d'un nouveau club, pourtant totalement indépendant. Le maire rappelle qu'en compensation de cette subvention, la ligue est prête à subventionner un investissement d'équipement majeur pour le club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au versement d'une subvention de 1 500 € au Football Club de Sand pour l'apurement de la dette de l'AS Sand auprès de ligue de Football d'Alsace.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Rétrocession chemin d'accès

Le maire présente un plan de la route reliant Sand à Westhouse, et notamment la partie Ouest de la route après le pont SNCF :



On voit sur le plan le long de la route une parcelle contournée par un chemin. Ce chemin appartient

au Conseil Général qui n'en a pas l'utilité et propose de le rétrocéder à la commune.

Les agriculteurs de Sand n'en ont pas réellement besoin car ils ont un autre accès. Le maire a demandé à RFF s'ils avaient besoin de cet accès, ils n'ont pas encore répondu. Le conseil souhaite en tous cas que soient préservés les arbres et bien sûr le calvaire, récemment restauré.

Si la mairie ne souhaite pas reprendre ce chemin, il sera probablement cédé à M. Joseph KLEIN d'Uttenheim, lequel a déjà fait savoir que s'il ne l'avait pas il ferait des difficultés à la mairie pour la vente des terrains nécessaires à la piste cyclable Sand-Ehl-Benfeld.

Le conseil reste coi devant ce chantage et décide d'attendre l'avis de RFF pour opter.

Point de l'ordre du jour N° 10.

Objet : Divers

- l'Espace info Énergies Erstein, qui conseille gratuitement sur les économies d'énergie, tiendra un stand à la fête du village, puis proposera des conférences et une ballade thermique aux habitants de Sand. Un article sera consacré à son action dans le bulletin annuel.
- Fête paroissiale et messe à la chapelle le 8 septembre.
- Fête du village : le maire souhaite la mobilisation de tous les membres du conseil (buvette, épouvantails...). Un planning sera envoyé sous peu à tous les bénévoles.